



# Cérilly '@com

Lettre d'information n° 1

Janvier, Février, Mars 2018



**La Mairie de Cérilly vous accueille :**

les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

le mercredi de 9h à 12h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h 18h

le samedi de 9h à 12h sauf juillet et août

1, rue Marx Dormoy - 03350 Cérilly

Téléphone : 04 70 67 52 00

Courriel : [mairie@mairie-cerilly.com](mailto:mairie@mairie-cerilly.com)

Site internet : <http://mairiecerilly.com/>

## *Mot du Maire*

*Cérilloise, Cérillois,*

Depuis plusieurs années, le conseil municipal souhaitait réaliser un bulletin destiné à rendre compte des activités sur la commune.

Avec cette lettre d'information, nous espérons qu'elle répondra à vos attentes et complétera notre outil de communication actuel, qui est le site internet de la commune : [www.mairiecerilly.com](http://www.mairiecerilly.com). Ce site, mis à jour au quotidien, vous permet de suivre de manière interactive la vie de la commune au travers d'actualités, d'un agenda des manifestations ou encore un d'annuaire des entreprises et des associations.

La lettre d'information qui vous est proposée, permet à ceux qui n'ont pas accès à internet, d'avoir une idée plus précise des actions que nous menons chaque jour à vos côtés entre la municipalité et les associations.

Merci à la commission qui est en charge de la communication.

Bonne lecture à tous.

*Olivier Filliat*  
*Maire de Cérilly*

## *Sommaire*

- 3. Les vœux de la municipalité
- 4 et 5. Le budget de la commune
- 6 et 7. Vie de la commune : travaux / achats de matériels
- 8 et 9. Vie associative
- 10. CNI et passeport
- 10. Gestion des déchets
- 11. L'arrivée du compteur LINKY
- 12. Agenda

# 2018 MEILLEURS VŒUX



## Les vœux de la municipalité

Vendredi 5 janvier 2018, plus de 200 cérillois ont assisté à la présentation des vœux de la municipalité à la population. Après avoir présenté les vœux du conseil municipal à toutes les personnes présentes et effectué les remerciements d'usage, Olivier Filliat a rendu hommage à deux de ses prédécesseurs à la Mairie de Cérilly, Messieurs **Daniel Gulon** et **Georges Friaud**, décédés en 2017. Daniel Gulon premier magistrat de la commune de 1968 à 1977, et Georges Friaud de 1977 à 1995, ont participé activement à la gestion et au développement de Cérilly durant de nombreuses années.

Il a ensuite communiqué les résultats des enquêtes de recensement effectuées de 2013 à 2017. Ainsi la population municipale légale est arrêtée à 1316 habitants auxquels s'ajoutent 23 habitants comptés à part, soit une population totale de **1339** habitants au 01/01/2018.

Il a souhaité la bienvenue à toutes les personnes nouvellement installées à Cérilly en les invitant à saisir toutes les opportunités qu'offrent notre commune et le Pays de Tronçais afin d'apprécier la qualité de vie sur notre territoire.

Puis, comme le veut la tradition de la cérémonie des vœux,

Olivier Filliat est revenu sur l'activité de l'année écoulée et a présenté les projets à venir.

Profitant de l'occasion, Olivier Filliat a remercié l'ensemble des fonctionnaires de la commune pour leur travail qui permet, malgré des moyens limités, de maintenir, d'embellir et de répondre le mieux possible aux demandes des associations et des cérillois.

S'appuyant sur le diaporama présentant les manifestations nombreuses et variées, organisées en 2017 à Cérilly, il a mis en avant le dynamisme des associations cérilloises, qu'elles soient culturelles ou sportives. Remerciant tous les membres de ces associations qui, malgré une certaine désaffection pour le bénévolat, participent activement à l'animation de la commune. Il a invité tous ceux qui souhaitent s'investir à se faire connaître.

Pour terminer, Olivier Filliat a rendu un hommage appuyé à tous les artisans et commerçants cérillois qui continuent à investir dans notre commune, malgré toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Heureux de constater qu'il y a encore des entrepreneurs qui n'hésitent pas à investir, créer ou rénover leur outil de travail, il leur a présenté tous ses vœux de réussite et de prospérité dans leur activité.

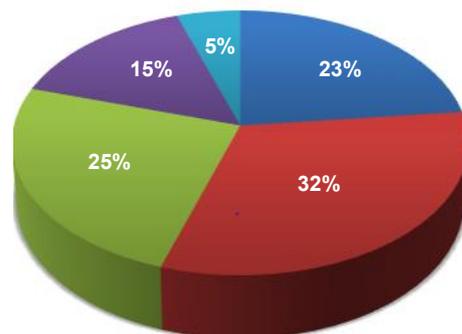




# Les finances communales

## Dépenses de fonctionnement 2017

Charges générales	251.225 €
Dépenses de personnel	341.059 €
Atténuation de produit	266.606 €
Autres charges	163.381 €
Intérêts d'emprunts	55.023 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.077.294 €</b>

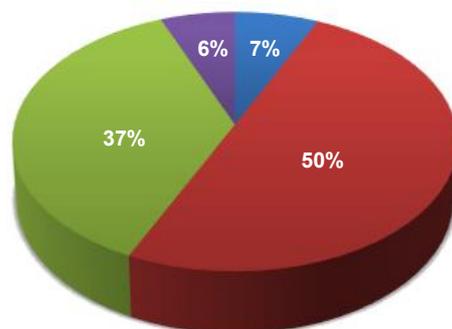


**Atténuation de produit** : Reversement attribution de compensation à Communauté de communes pour écoles et voirie, contribution au service départemental incendie

**Autres charges** : versement au SDE, versement au SIESS du collège, versement subventions aux associations, subventions aux budgets annexes eau et assainissement et lotissement du Champ Coudray.

## Recettes de fonctionnement 2017

Produits des services du domaine, vente diverses	87.297 €
Impôts et taxes	632.585 €
Dotations, subventions	466.248 €
Autres produits de gestion courante	77.848 €
<b>Total des recettes</b>	<b>1.263.978 €</b>



**Produits des services du domaine, vente diverses** : concessions cimetière, location de matériel, remboursement des charges du personnel communal mis à disposition, remboursement des charges avancées par la commune pour la communauté de communes, remboursement des frais de nettoyage et de chauffage en lien avec les locations.

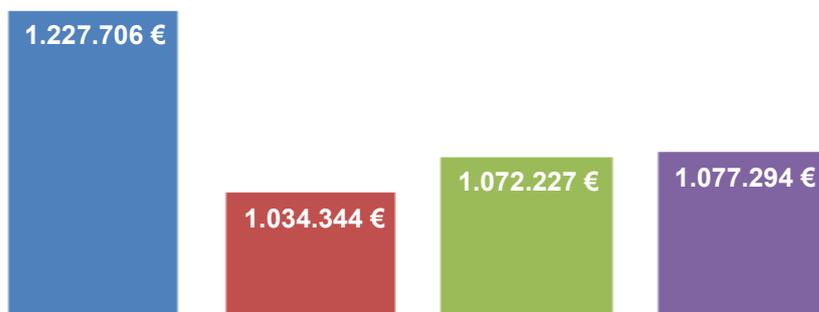
**Impôts et taxes** : taxe foncière, taxe d'habitation

**Dotations, subventions** : DGF, compensation exonérations fiscales

**Autres produits de gestion courante** : revenus des immeubles

## Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2017

2014	1.227.706 €
2015	1.034.344 €
2016	1.072.227 €
2017	1.077.294 €



## Evolution des recettes de fonctionnement entre 2015 et 2017

2015	1.257.746 €
2016	1.248.857 €
2017	1.263.978 €



# Les finances communales

## Les Investissements

Malgré un contexte national difficile en raison des restrictions budgétaires imposées aux collectivités depuis plusieurs années, la municipalité a, jusqu'à maintenant, su faire face en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement qui, depuis 2014, ont diminué de plus de 12%. Cela permet à la municipalité de faire des investissements importants.

Les actions les plus significatives réalisées ou engagées en 2017 :

1. Achat de matériel (tractopelle, tondeuse autoportée, fourgon) pour 132.500 € TTC
2. 50.000 € de travaux dans les bâtiments communaux, dont 17.000 € à la trésorerie
3. Engagement du projet de construction de vestiaires au stade municipal pour 348.000 € HT
4. Modernisation du camping avec l'installation de nouveaux sanitaires pour 43.500 € HT
5. Début de la réhabilitation de la rue des Tours pour 239.000 € HT
6. Début de la réfection des escaliers du Champ de foire
7. Renouvellement de près de 300 compteurs d'eau pour un coût de 61.000 €
8. Poursuite du diagnostic et de la cartographie du réseau d'eau potable

A ce stade, il n'y a pas de bouleversement annoncé concernant l'évolution des charges de fonctionnement pour la période 2018-2020. Bien que la capacité de désendettement de la commune s'améliore nettement, le recours à l'emprunt est exclu jusqu'à la fin du mandat. Néanmoins, la commune peut s'appuyer sur son excédent de fonctionnement reporté qui s'élevait à **596.452 €** en 2017. Du côté des recettes, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui, pour la première fois depuis 2010, a progressé de **364.532 €** en 2016 à **371.843 €** en 2017, ne devrait, à priori, pas reculer en 2018. La principale inconnue pour les prochaines années est **l'évolution de la recette fiscale en lien avec la réforme de la taxe d'habitation**.

Pour la période 2018-2020, le plan d'investissement triennal prévoit une dépense de **1.325.736 €**, soit une moyenne annuelle de **441.912 €**.

Les principaux investissements prévus sont :

1. Construction des vestiaires au stade municipal
2. Rénovation de la bibliothèque
3. Travaux dans les bâtiments communaux
4. Travaux d'accessibilité, imposés par la loi et faisant l'objet d'un agenda précis sur plusieurs années
5. Travaux de rénovation au gymnase
6. Extension du pôle médical
7. Eclairage des courts de tennis

De leur côté, les recettes prévisionnelles d'investissements devraient s'établir à **875.647 €** sur la même période. Le solde à financer s'élève donc à **450.089 €** et pourra être intégralement couvert par l'excédent cumulé reporté de fonctionnement qui s'établit à **513.471 €** en 2018. Cela signifie que la commune n'aura ni besoin de recourir à l'emprunt ni à une augmentation de la fiscalité et que, sauf imprévu, l'ensemble des opérations prévues pourra être mené à bien.

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2020, les compétences eau et assainissement deviendront une compétence de la communauté de communes, et qu'il ne pouvait pas se voir imposer une décision pouvant aller à l'encontre des cérillois, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, fin 2017, d'adhérer au SIVOM Nord Rive Droite du Cher. Dans cette perspective, la commune a engagé un diagnostic du réseau et de la cartographie qui sera rendu courant 2018.

En outre, un important programme d'investissements pour un montant total de 370.000 € sera entrepris :

1. pose de 300 nouveaux compteurs
2. pose 3 compteurs sectoriels
3. diagnostic réseau assainissement
4. réhabilitation du réseau d'AEP (Approvisionnement en Eau Potable)





## Travaux rue des Tours

Les travaux, débutés début novembre 2017, touchent à leur fin. Ces travaux, réalisés par la société **Centre Voirie 03**, ont permis la rénovation complète de l'enrobé et des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales.

L'enrobé est à la charge de la Communauté de communes du Pays de Tronçais tandis que la rénovation des différents réseaux est à la charge de la commune de Cérilly. Profitant des travaux, la Commune de Cérilly a remplacé les compteurs d'eau.

Coût total de l'opération : **307.961 € HT** dont :

- Communauté de Communes : **68 250 €**
- Commune de Cérilly : **239 711 €**

La commune de Cérilly a reçu **67.720 €** de subvention, représentant 28,25% du coût à sa charge : **50.790 €** de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et **16.930 €** du Département de l'Allier.



## Travaux à la déchèterie

Trois semaines de travaux ont été nécessaires à l'installation de 3 quais supplémentaires à la déchèterie de Cérilly :

- Une nouvelle benne écomobilier destinée aux chaises, fauteuils, tables, literie, rangement, meubles de jardin
- Une benne à pneus
- Une benne à bois



## Travaux au camping

Avec ses 40 emplacements ombragés, ses deux étangs aménagés destinés à la pêche, son aire de jeux et son terrain de boules, le camping **classé 2 étoiles** reçoit des adeptes de séjours au calme.

Toutefois quelques travaux de rénovation s'imposaient. Ainsi la modernisation des sanitaires entreprise en 2017 et devant se terminer en ce début d'année va ajouter à son attractivité. A été installé un bloc sanitaire comprenant des cabines de douches, de lavabos et de wc dont une accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le montant total de l'opération s'est élevé à **51.790€**, subventionnée par l'Etat-DETR pour **14.279€**, et par la communauté de communes pour **12.000€**, le reste, soit **25.111€**, étant à la charge de la Commune.

Le camping est ouvert du **15 avril au 15 octobre**.

Renseignements au **04.70.67.52.00**



## Défibrillateur Automatisé Externe

Fin 2017, la commune s'est dotée d'un défibrillateur automatisé externe qui a été installé sur le mur du gymnase, en face de l'entrée de l'école élémentaire. Ce lieu a été choisi pour sa proximité avec le complexe sportif (stade, gymnase, DOJO) et les écoles maternelle et élémentaire.



En 2017, la commune s'est dotée d'un tractopelle, d'une tondeuse autoportée et d'un fourgon.

## Nouveau à Cérilly !!

PRODUCTION ET VENTE DE PLANTES VIVACES

*Vivaces & Véronique*

Moulins  
Gendarmerie  
CÉRILLY

*Vivaces & Véronique*

Vente aux Particuliers et aux Professionnels

Les Bourses  
03350 CÉRILLY  
06.70.48.55.86  
vivaces.v@orange.fr

N° Siret: 83341194400012

OUVERT DU 01/03 AU 10/11  
DU LUNDI AU SAMEDI  
DE 14H À 18H  
SAUF LE MARDI

Conception: Com' C Simple - Cote d'Allier (03.84.03.63.47)

## Un Cérillois à l'honneur !!



Samedi 27 janvier 2017, William Baudoin, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, a remis le titre de maître artisan à **Didier Krémenski**, menuisier ébéniste à Cérilly. Depuis 1989, Didier est à la tête de l'entreprise familiale créée par son grand-père puis dirigée par son père. Ce titre vient récompenser une passion pour son métier jamais démentie depuis de très longues années et qui n'est pas prêt de s'éteindre.

# VIE ASSOCIATIVE



 Remise des prix du concours des maisons fleuries le 08 décembre 2017



 Cérilly et ses associations se sont mobilisées pour le Téléthon le 16 décembre 2017. Les 3.100€ récoltés ont été intégralement reversés à l'AFM Téléthon



 Marché de Noël aux écuries du Château de la Pierre organisé par les Ateliers du Gué le 17 décembre 2017



Le Père Noël au Judo le 22 décembre 2017 



 Loto organisé par la section du PCF de Cérilly le 27 décembre 2017



 Réveillon 2017 organisé par Cérilly Loisirs Animation

# VIE ASSOCIATIVE



L'Assemblée générale des CATM s'est tenue dimanche 04 février 2018 à la salle d'honneur de la Mairie de Cérilly sous la présidence de Maurice Méténier



Pour sa première participation au championnat futsal senior, les joueurs de l'AS Cérilly (en blanc) ont atteint les demi-finales le 27 janvier 2018



7ème trophée futsal U11 le 10 février 2018



Concours de belote du 17 février 2018 organisé par l'Amicale des donneurs de sang bénévoles et l'ASC Football



Le loto du 24 février 2018 organisé par l'UNRPA



Carnaval organisé par l'Amicale des Bambinos le 10 mars 2018



# Carte Nationale d'identité et passeport en mairie de Cérilly!

La commune de Cérilly est équipée d'un dispositif de recueil des demandes de CNI et Passeport. Toute personne, habitant Cérilly ou non, pourra déposer sa demande de CNI ou de passeport en Mairie de Cérilly.

L'utilisateur peut effectuer une pré-demande de CNI en ligne en se rendant à l'adresse :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

L'utilisateur peut effectuer une pré-demande de Passeport en ligne en se rendant à l'adresse :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives. L'agent de la Mairie vérifiera les pièces justificatives, les numérisera et procédera au recueil des empreintes. Le dossier sera envoyé par réseau sécurisé aux Centres d'Expertise et de Ressources-Titres qui instruiront la demande et donneront l'ordre de production à l'Imprimerie Nationale. Les titres seront remis en Mairie.

A cet effet, la Mairie de Cérilly vous accueille, **uniquement sur rendez-vous**, aux jours et heures suivants :

- Mardi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Jeudi de 14h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Renseignements et prise de rendez-vous en Mairie de Cérilly ou au 04 70 67 52 00.



---

## La gestion des déchets par le SICTOM de Cérilly, soyons responsables !!!



Le 1er janvier 2018, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de Cérilly a enregistré l'adhésion de Coulevre et de Franchesse, portant à 22 le nombre de communes affiliées.

Malgré les points « Tri Sélectif » et les déchèteries d'Ainay-Le-Château et de Cérilly à disposition de la population, **Bernard Tigé**, Président du SICTOM de Cérilly, **dresse un bilan désastreux de l'année 2016** quant à la collecte de corps creux (bouteilles en plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques et cannettes en aluminium). Le SICTOM de Cérilly ne collecte que 8 kg par habitant et par an alors que la moyenne nationale se situe à 17,8 kg et celle des collectivités identiques à la nôtre à 15,2 kg. Cette faiblesse pénalise lourdement les finances du syndicat qui subissent une double peine : Eco-emballages, organisme chargé de l'organisation du dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers, verse la moitié de ce qu'il pourrait verser au syndicat qui doit payer en plus pour

l'enfouissement de ces déchets recyclables. Le SICTOM va réfléchir courant 2018 à la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte et chaque foyer recevra prochainement une lettre d'information.

Les points « Tri Sélectif » permettent de recycler le verre, le papier, le carton, les briques alimentaires, le plastique, les boîtes de conserve, les canettes et les bombes aérosols. Les 2 déchèteries permettent de recycler en plus, la ferraille, les encombrants (matelas, sommier, ..), le bois, les déchets verts, les gravats, les piles, les batteries, les pneus, les équipements électriques et électroniques (téléviseurs, réfrigérateurs, ...), les huiles usagées (huiles moteurs et huiles ménagères), les plaques de plâtre, etc...

Même si cela demande un peu d'organisation, nous disposons de tous les équipements nécessaires pour effectuer un tri sélectif de qualité car **quand tout est mélangé, on ne récupère rien !!!**

Le tri sélectif est un geste citoyen à la portée de tous, visant à économiser les matières premières qui peuvent être recyclées. **Par exemple, le verre est recyclable à l'infini !**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SICTOM au **04 70 66 21 51** ou par mail [sictom-cerilly@orange.fr](mailto:sictom-cerilly@orange.fr).

# L'arrivée du compteur LINKY



Le droit européen décliné en France et la loi sur la transition énergétique rendent obligatoire la mise en œuvre des compteurs communicants par le Gestionnaire de Réseau de Distribution. Enedis est ainsi tenue d'assurer le remplacement des compteurs d'une puissance inférieure à 36 kVA pour tenir compte de ce changement réglementaire mais aussi des évolutions technologiques (développement des énergies renouvelables : éoliennes, panneaux photovoltaïques,...), augmentation du nombre de véhicules électriques.

Le compteur **Linky** vous apportera des services réalisés à distance et sans dérangement : le relevé de votre compteur automatique avec une facturation sur index réels, des interventions techniques courantes, sans rendez-vous et en 24h au lieu de 5 jours. Vous pourrez également piloter de la maison vos équipements et ainsi mieux maîtriser votre consommation. Un espace personnel sur internet sera mis à votre disposition.

Le compteur **Linky**, comme l'ensemble des nouvelles technologies déployées sur le réseau, va permettre à Enedis une identification plus rapide des pannes, réduisant ainsi les temps de coupure.

Le compteur **Linky** n'engendre ni travaux, ni frais à votre charge : **vous ne payez rien**. La prestation de pose est gratuite et n'aura aucun impact sur votre contrat d'électricité actuel ni sur votre facture. Le financement est pris entièrement en charge par Enedis.

## Comment Linky est déployé ?

- Le déploiement du compteur Linky à Cérilly doit débuter en Septembre 2018 et est susceptible de s'étaler jusqu'en Janvier 2019.
- Un courrier sera envoyé par Enedis au détenteur du contrat entre 30 et 45 jours avant l'intervention précisant le nom et téléphone de l'entreprise de pose. Si le compteur n'est pas accessible, l'entreprise de pose vous appellera pour prendre un rendez-vous.

L'intervention du technicien dure en moyenne 30 minutes.

- Une notice d'utilisation du compteur vous sera remise ainsi qu'une enquête satisfaction.
- Enedis est joignable au numéro vert **0 800 054 659** ou sur le site internet [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

*Accueil Client spécialisé Linky pour toute question ou réclamation de 8h à 19h*

La pose des compteurs sera réalisée par la société **OTI France** qui dispose du Label « **Partenaire Linky** » et répond à un cahier des charges strict :

- Appels des clients
- Planification des tournées d'interventions
- Pose du compteur

Chaque technicien **OTI-France** possède une carte d'identification.

N'hésitez pas à leur demander dès leur arrivée. En cas de doute, appelez le numéro vert.





## AVRIL

### 7 Exposition Trophées

Organisée par la fédération des chasseurs à la salle des fêtes

### 8 Conférence sur l'Histoire de L'art

Au domaine M de 16h30 à 18h

### 14 « Opération LIDAR sur la forêt de Tronçais »

Conférence-débat organisée par la SAFT à la salle des fêtes à 15h

### 14 Soirée cinéma

A la salle des fêtes à 20h 30

### 15 Thé Dansant

Organisé par UNRPA à la salle des fêtes à partir de 15h

### 20/22 Pêche de nuit à la carpe

Organisée par l'AAPPMA à l'étang de Pirot

### 20 « Les musiciens anciens de Cérilly et ses environs »

Conférence organisée par Mémoires de Cérilly et ses environs à la salle d'honneur à 20h30

### 21 Soirée charolaise

Organisée par le comité des foires à la salle des fêtes à partir de 20h

### 28/29 Nationale d'élevage de Bearded Collie

Organisée par le club Bearded Collie de France au parc des expositions

### 29 Bourse aux vêtements

Organisée par Amicale des bambinos à la salle des fêtes de 9h à 18h

## MAI

### 5 Soirée cinéma

A la salle des fêtes à 20h 30

### 6 Conférence sur l'Histoire de l'Art

Au domaine M De 16h 30 à 18h

### 8 Commémoration du 08 mai 1945

Rassemblement à 10h45 place de la Mairie

### 10/13 Nationale d'élevage de Bergers Australiens

Organisée par le Club Français des Bergers Australiens au parc des expositions

### 17 Collecte de sang

Organisé par Amicale des donneurs de sang bénévoles de 16h à 19h

### 19 Nuit des musées

Organisée par Les amis de Charles-Louis Philippe au musée Charles-Louis Philippe

Le musée Charles-Louis Philippe, est ouvert du 1er mai au 30 juin 2018 de 15h à 18h, samedi, dimanche et jours fériés - Renseignements au 04 70 67 52 00

## JUIN

### 2 Soirée cinéma

A la salle des fêtes à 20h30

### 9 Soirée Espagnole

Organisée par Amicale des sapeurs-pompiers à la salle des fêtes à partir de 20h

### 10 Fête de fin d'année

Organisée par l'école de musique à la salle des fêtes

### 15 Chalenge Sébastien Rhétat

Organisé par Cérilly Pétanque au parc d'exposition

### 16 Kermesse de l'école maternelle

A la salle des fêtes et salle d'honneur de la mairie

### 16/1er juillet Exposition Goinâz Payani

Au domaine M

### 20/22 Enduro de pêche à la carpe

Organisé par AAPPMA à l'étang de Pirot

### 23 AG de l'ASC Foot

A la salle des fêtes

### 24 Marché estival

Organisé par les ateliers du Gué de 10h à 19h aux écuries du château de la pierre

### 29 Kermesse de l'école élémentaire

A l'école élémentaire

### 30/1er juillet Enduro de pétanque

Organisé par Cérilly Pétanque au parc des expositions

## JUILLET

### 13 Feu d'artifices—Bal des pompiers

Au stade municipal et salle des fêtes

### 14/15 Nationale d'élevage de Lévrier

Organisée par le club FALAPA au parc des expositions

### 21/05 août Exposition artistique des Amis de la Grange

Organisée par les amis créatifs de la Grange

Les programmations et les horaires sont susceptibles d'évoluer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie

[www.mairiecerilly.com](http://www.mairiecerilly.com) ou contactez

la mairie au 04 70 67 52 00.

